



REGLEMENT 2026 :

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Samedi 10 janvier 2026 – Départ et arrivée – Grande Rue 71390 Buxy.

Parcours disponibles sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/corridadebuxy/> et sur Openrunner.com.

- **Animations non chronométrées** (4 à 11 ans) : 500m (pour les 4-6 ans – U7), 1300m (pour les 7-11 ans – U10 & U12) : départ 16h.
- **Courses jeunes** (12 à 15 ans) : 2,6km (pour les 12-13 ans – U14), 3,9km (pour les 14-15 ans – U16) : départ 16h45.
- **Corrida** : 10km (16 ans et +), départ 17h30.

2. Organisateur

Amicale Cycle de Buxy – Mairie – 71390 Buxy

Association Courir Moroges – 4, rue sous velle 71390 Moroges

Association Les Pies Jacasses - 25 a rue du Quart Pigneret - 71390 Bissey-sous-Cruchaud

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Cadet (nés en 2010 et avant) pour la Corrida de Buxy 2026.

Pour les courses enfants, selon les catégories FFA :

Catégories FFA Running & Trail (2025–2026)

Répartition des catégories d'âge selon la FFA, avec distances maximales en compétition.

CATÉGORIE	ÂGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODE
Baby Athlé	– 7 ans	2020 et après	–	BB (U7)
École d'Athlétisme	7 – 9 ans	2017 – 2019	–	EA (U10)
Poussin	10 – 11 ans	2015 – 2016	1500 m	PO (U12)
Benjamin	12 – 13 ans	2013 – 2014	3000 m	BE (U14)
Minime	14 – 15 ans	2011 – 2012	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 – 17 ans	2009 – 2010	15 km	CA (U18)
Junior	18 – 19 ans	2007 – 2008	25 km	JU (U20)
Espoir	20 – 22 ans	2004 – 2006	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 – 34 ans	1992 – 2003	Illimitée	SE
Master	35 ans et +	1991 et avant	Illimitée	MA



b) Justificatifs :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, **délivrée par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ; (Attention : les autres licences délivrées par la FFA – Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptés)
- ou suite à la récente évolution de la réglementation, d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de trois mois à la date de la compétition. Ce PPS est disponible sur la plateforme en ligne de la FFA via le lien <https://pps.athle.fr/>
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Pour les athlètes étrangers, ils doivent également présenter un PPS valide.

Les justificatifs peuvent être téléchargés sur notre plateforme d'inscription en ligne (milesrepublic.com) ou présenté lors du retrait des dossards le jour de la compétition.

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 12€ (hors commission) pour la Corrida de Buxy (+3€ à partir 7/01/2025) payable à Courir Moroges par chèque ou en ligne sur fr.milesrepublic.com, et donnant droit à :

Un lot coureur (goodies, etc.)

Attention, il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

- Courses et animations jeunes :
gratuit pour les 4-6 ans,
1 € pour 7-11 ans,
2 € pour les 12-13 ans,
3 € pour les 14-15 ans.

Les inscriptions des enfants se feront également sur milesrepublic.com : pas d'inscriptions sur place.

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :

10/01/2026 à 12h pour la Corrida de Buxy.

Toutes les inscriptions, adultes et enfants se feront sur le site milesrepublic.com.

e) Athlètes handisport

Le parcours, dans le bourg médiéval de Buxy, comprenant beaucoup de rue pavée, passages de trottoirs, et ruelles étroites ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégrité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.



h) Matériel de sécurité

Aucun matériel de sécurité n'est obligatoire, mais une lampe frontale est fortement conseillée pour une meilleure visibilité.

i) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

j) Limitation

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants à la Corrida de Buxy sera limité à 500 coureurs et coureuses.

k) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

c) Chronométrage

Le chronométrage de la course adulte est assuré par puce (collée au dos de votre dossard), jetable.

Les enfants de 4-11 ans ne seront pas chronométrés. Ceux de 12 à 15 ans auront un dossard avec puce jetable au dos.



7. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi pour la Corrida de Buxy au scratch Femme et Homme, puis par catégories.

b) Récompenses

- à tous les arrivants de la course jeune : médaille.
- aux 5 premiers vainqueurs du scratch de la Corrida de Buxy (H/F)

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix effectuée après les courses, à la salle des fêtes de Buxy.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site facebook de la Corrida de Buxy :

<https://www.facebook.com/corridadebuxy/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8. Ravitaillements

Ravitaillement unique à l'arrivée.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et suivre les indications qui leur seront données par les signaleurs ou le fléchage.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité sera assurée par La Croix Blanche.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Vestiaires et sanitaires

Ils seront à la disposition des coureurs, à la salle des fêtes de Buxy.

13. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

14. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.